

Gienay : Le Monument aux Morts de Gienay

Société des
MARBRES, PIERRES & GRANITES
S^{nc} A^{me} au Capital de 1.850.000 fr.
28, Quai des Brotteaux, LYON



E.CHELLE 0,05 PM



Vu:
Gienay, le 10 Janvier 1920.
Le Maire de Gienay.
Martin

Le Conseil, à l'unanimité, accepte avec reconnaissance et chaleureux remerciements aux souscripteurs la somme ci-dessus et décide en outre qu'elle sera versée dans la caisse du receveur municipal.

Une consultation de "l'Entreprise Générale de Marbriers et Sculpteurs Réunis", dont le siège social était situé au 217 de l'Avenue Berthelot, à Lyon, ne fut pas suivie d'effet.

Dans son courrier du 4 octobre 1919, M. GUINET, au nom de sa Société, fait part à M. MAURIAT, qu'il serait heureux que la municipalité traite avec M. Joseph CHAUVELON, "ce brave homme né au pays et digne du plus grand intérêt", que ce qu'il présentera sera exécuté dans les ateliers et carrières de Buxy et que toute nouvelle étude peut être envisagée. Il prend soin de noter : "Vous savez, monsieur, que nous sommes à la veille de nouveaux mouvements ouvriers, vous aurez intérêt à traiter rapidement".

Le 15 novembre, la Société des Marbres, Pierres et Granits (M.P.G.), adresse deux projets avec dessins à l'attention de la municipalité, dont voici le détail.

- Projet A, comprenant : Un entourage en pierre dure de Buxy, bouchardée à la 144 dents, avec dés aux quatre angles bouchardés à la 196 dents entre ciselures relevées. Un monument élevé sur un tertre en gazon en pierre dure de Buxy bouchardée à la 196 dents entre ciselures relevées, avec la face de la pyramide de devant grésée et poncée pour recevoir les inscriptions, y compris sculpture de la palme et de la croix de guerre, gravures des titres et inscriptions de 35 noms, mais non compris les ferronneries, pour la somme nette de 11 500,00 francs.

- Projet B : Identique au projet A mais avec 3 faces de la pyramide grésées et poncées, y compris sculpture de la palme et d'un flambeau, ainsi que la gravure des titres et inscriptions de 35 noms, mais non compris les ferronneries, pour la somme nette de 11 600,00 francs.

Le 10 décembre, de nouvelles élections portent M. Jean-Marie MARTIN au poste de maire de notre commune.

Et le 29 du même mois, en réponse à des craintes émises par M. MARTIN, au sujet du poids de la pyramide du monument lors de son transport et de sa mise en place, M. GUINET le rassure en ces termes : "J'ai voulu aussi me rendre compte sur l'étude de nos craintes d'hier, ..., mais j'y relève que cette pièce est appareillée, c'est-à-dire avec joints superposés sur sa hauteur. Ce qui n'est donc pas un monolithe du poids qui nous préoccupait et dont la fourniture reste toujours difficile en raison de la forte épaisseur et de la crainte de délits apparents comme ceux de votre monument de la Vierge".

C'EST par une lettre circulaire, datée du 5 avril 1919, que M. Léon GUINET, "Administrateur-Directeur de la Société des Marbres, Pierres et Granits", dont les bureaux et magasin étaient situés à Lyon au 23 du quai des Brotteaux, les ateliers mécaniques à Villeurbanne 15 rue de la Cité, leurs chantiers et carrières en Saône et Loire et dans l'Ain, fait ses offres de services à la Mairie de Gienay pour l'étude et l'édification éventuelle d'un monument du souvenir à nos compatriotes morts au Champ d'Honneur.

Une souscription volontaire auprès de la population fut ouverte.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 1919, réuni au complet en session extraordinaire sous la présidence de M. Etienne MAURIAT, maire, celui-ci expose que la souscription, faite dans la commune en vue de l'érection du monument à la mémoire des soldats de Gienay morts pour la France, a produit, à cette date, la somme de 6 483,75 francs (arrondie à 6 500,00 francs).

Giana : Le Monument

Le devis et plans définitifs furent adressés le 7 janvier 1920. Le monument sera réalisé, en pierre dure de Buxy. Bordures bouchardées à la 144 dents, quatre des aux angles bouchardés à la 196 dents entre ciselures relevées avec trois faces de la pyramide grésées et poncées pour recevoir les inscriptions 35 noms gravés rougis, la pose de ce monument, les ferronneries entre les dés en pierre, en fer carré de 20 mm, les fondations en béton pour recevoir ce monument, pour la somme nette et forfaitaire de 12 250,00 francs.



Avril 1921, Inauguration du monument des Enfants de Genay morts pour la France. Le défilé des Sociétés.

Il est également entendu que la dédicace indiquera "La Commune de Genay à ses glorieux enfants morts pour la France. 1914-1918", qu'un motif spécial en forme de bouclier circulaire et bombé, en bronze, avec une Croix de Guerre en relief sera fourni et fixé en haut de la face principale, que l'emplacement destiné à recevoir la palme en bronze, fournie par la municipalité, a été agrandie pour en faciliter la pose et l'esthétique.



1921 - Le monument aux Morts

Ce devis fut accepté par le Conseil municipal en sa séance du 10 janvier. Le montant de la souscription s'élevant à la somme de 6 500,00 francs, le Conseil prie M. le Préfet, afin d'éviter un emprunt, de bien vouloir autoriser la commune à faire emploi d'une somme de 4 618,98 francs provenant de crédits annulés formant excédents d'annuités d'emprunts inscrits au budget additionnel de l'année 1919. De lui faire accorder, par l'Etat, une subvention de 1 131,02 francs pour parfaire la différence et enfin de l'autoriser à traiter de gré à gré pour l'érection du monument.

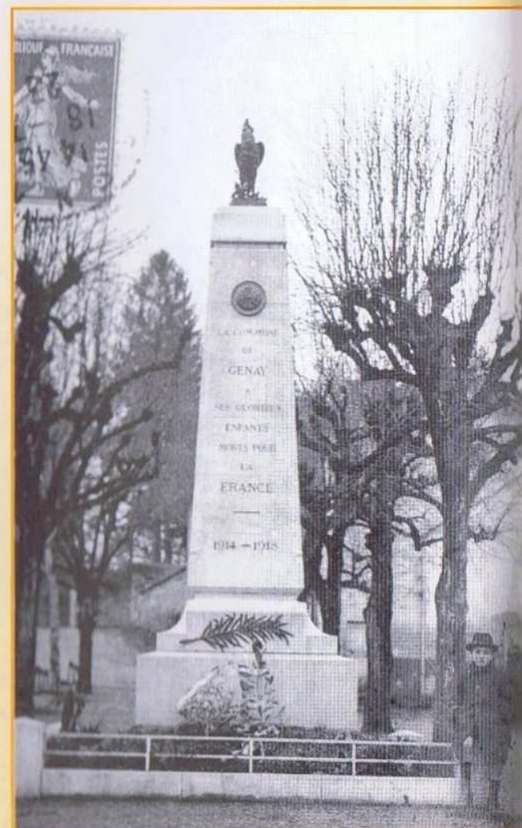
M. le Sous-Préfet de Trévoux, dans une lettre du 12 août, informe la municipalité qu'il n'est pas possible de tenir compte de la subvention de l'Etat, dont le montant n'est pas encore connu, et que le Conseil de Genay devra être appelé à créer les ressources complémentaires pour faire face à la dépense restant à couvrir. Le 4 septembre, le Conseil maintient sa délibération en date du 10 janvier et vote la somme de 1 131,02 francs qui sera prélevée sur le produit d'un récent concert dont la partie disponible s'élève à plus de 1 500,00 francs.

Le 13 décembre 1920, le Sous-Préfet de Trévoux adresse, sous son pli, une copie du décret, daté du 30 octobre, approuvant la délibération par laquelle le Conseil municipal a décidé l'érection du monument. Dans sa lettre le Sous-Préfet fait remarquer au Maire que le budget additionnel de l'année 1920 se solde par un excédent de recettes de 2 459,88 francs, que la commune possède donc des fonds disponibles à employer d'abord à la dépense de construction du monument aux morts avant de demander des prélèvements sur les crédits affectés au remboursement d'emprunts antérieurs. Que si les fonds libres sont insuffisants, pour couvrir la part de dépense en charge de la commune, il y aura lieu de demander l'autorisation d'employer ces disponibilités.

L'ensemble du monument, au départ de Buxy, fut expédié le 10 mars 1921 par voie ferrée et réceptionné en gare de Villevert-Neuville. M. PECOUX de Villevert semble avoir été chargé par la Société M.P.G. d'assurer la livraison jusqu'à Genay et de prendre contact avec M. CHAUVELON pour s'assurer de l'achèvement des fondations.

Dans sa séance du 19 mars, le Conseil municipal de Genay, considérant qu'il importe de régler au plus tôt la dépense du monument, vote la somme de 4 618,98 francs pour parfaire avec le montant de la souscription et celle du produit d'un concert la somme de 12 250,00 francs du devis accepté. Cette délibération fut approuvée à Bourg, le 15 avril, par M. le Préfet.

L'inauguration du monument eut lieu le dimanche 10 avril 1921, en présence de toute la population et des Sociétés de Genay entourant son Conseil municipal, avec le concours gracieux de l'Harmonie de la Cité Rambaud à laquelle le déjeuner fut offert par la commune à la Boulangerie - Café de M. Jean BRUYERE.



Le monument aux Morts

aux Morts de Genay



1922

de tel ou tel monument déjà vu". C'est cette solution qui fut adoptée. Le coq mesure 83 centimètres de hauteur.

Le coq fut installé le vendredi 16 juin 1922, moyennant la somme de trois mille francs, pour sa fourniture, les retouches à faire au sommet du monument et sa mise en place par scellement compris.

A l'intérieur de l'église, à droite de l'entrée principale, une plaque commémorative en granit rouge avec deux plaques de marbre blanc et gravure dorée fut également apposée "A la mémoire de ses enfants morts pour la France", grâce à une souscription à l'initiative de M. le curé DURET. Elle fut réalisée par la même Société des Marbres, Pierres et Granits au prix de 1 650,00 francs, plus 90,00 francs pour frais de pose par leur ouvrier et 88,00 francs pour la même raison à Messieurs CHAUVELON père et fils. Cette plaque fut bénite à la suite d'un service funèbre le dimanche 21 novembre 1920.

Dès le mois d'avril 1922, la Municipalité consulte de nouveau la Société M.P.G. et souhaite acquérir un buste de "Poilu Jeune, un Poilu ne tournant pas la tête d'un côté ou d'un autre", autrement dit de face, pour être installé au faite du monument. Mais cette sculpture serait à réaliser et un modèle en demi grandeur estimé à plus de mille francs.

Un coq Gaulois "emblème patriotique qui a terrassé l'aigle germanique" est proposé, "c'est une œuvre en bronze, sérieusement ciselée, traitée de façon artistique, ce n'est plus le modèle passe-partout



Plaque commémorative dans l'église

INFO-GIANA

Suite à l'article "Marguerite CHASSIN, une héroïne de la Grande Guerre 1914-1918", publié dans le bulletin des associations numéro 61, page 6, où nous signalions qu'un tableau commémoratif avec sa photographie, ses décorations et citations était autrefois accroché au fond de l'église et que malheureusement, après les travaux de restauration de celle-ci, ce pieux et émouvant souvenir avait disparu, il n'en n'est rien.

En effet quand Suzanne CHASSIN épouse LENTILLON, nièce de Marguerite CHASSIN, apprit que des travaux auraient lieu dans l'église et que le tableau de sa tante ne serait pas remis, elle chargea sa "petite cousine" Mme Marguerite RAY, épouse COMTE de Neuville sur Saône, de le "récupérer" et de le garder dans sa famille, Suzanne en possédant déjà une copie.

Nous nous devons de remercier Mesdames LENTILLON et COMTE pour deux raisons, la première c'est de nous avoir renseignés et rassurés sur l'existence de ce tableau, la seconde et non des moindres c'est d'avoir fait don de ce dernier à notre association en ajoutant qu'il était bien qu'il figure de nouveau et reste dans le souvenir et le patrimoine de Genay. A toutes les deux, au nom de GIANA, nous adressons nos félicitations et sincères remerciements.

Louis CARPIN,
le 15 novembre 2004.